

17 mai 2013

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 juillet 2012 en vue de l'ouverture de deux crédits d'investissement pour un montant total de 1 857 000 francs destinés au réaménagement partiel de la bibliothèque de la Cité, située à la place des Trois-Perdrix 5, parcelle N° 7112, feuille N° 27, commune de Genève-Cité, soit:

- un crédit de 854 000 francs destiné au remplacement des étagères et du mobilier;
- un crédit de 1 003 000 francs destiné au remplacement de la moquette, du système électrique et de la lustrerie, ainsi qu'au déménagement et à la mise en garde-meubles des collections.

Rapport de M. Rémy Burri.

La proposition PR-984 a été renvoyée en commission le 3 septembre 2012. La commission s'est réunie une fois pour traiter le sujet, à savoir le 9 janvier 2013, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, qu'il en soit sincèrement remercié.

Séance du 9 janvier 2013

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, M^{me} Martine Koelliker, adjointe de direction au département, M^{me} Laurence Cochard, adjointe de coordination à la Direction du patrimoine bâti, M^{me} Vanessa Moro, architecte, et M. Olivier Goy, sous-directeur des Bibliothèques et discothèques municipales

Présentation de la proposition PR-984

M. Kanaan rappelle qu'en février 2012, une étagère de la bibliothèque de la Cité est tombée et a blessé une employée. La bibliothèque a dû fermer pendant 2 semaines. L'enquête qui a suivi a montré que les rayons où reposent les livres tendent à plier sous leur poids. Les meubles choisis il y a une vingtaine d'années pour équiper la bibliothèque ont été acquis selon des critères pour le moins économiques. Le matériel choisi n'était pas fait pour durer 30-40 ans et ne répondait pas à des critères professionnels.

M. Goy présente la proposition et commence l'exposé en rappelant que la Bibliothèque de la Cité a été ouverte en 1991. Dès juillet 2011, des failles ont

été constatées sur les étagères de la zone «histoire de l'art», où le mobilier doit supporter les ouvrages les plus lourds. Les étagères les plus affectées ont été libérées des livres les moins demandés (désherbage) et des recherches de pièces de rechanges ont été entreprises auprès du fournisseur. C'est dans ce contexte qu'en février 2012, une étagère a cédé et est tombée, blessant à la tête une employée de la bibliothèque. Un expert a été mandaté dans la foulée par la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), puis a présenté ses constatations et conclusions. Il a constaté que les rayons en aggloméré n'étaient pas assez rigides, que les supports trop fins se déformaient sous le poids et que les butées en plastique s'avéraient peu pratiques et engendraient des pertes de stabilité. Sa conclusion est que le mobilier actuel, en service depuis l'inauguration de l'institution, n'est pas conçu pour un usage intensif pendant 30-40 ans. Sur sa recommandation, des travaux de sécurisation provisoire ont été effectués jusqu'en mai 2012. Il souligne que les renforcements réalisés sont faits pour durer 2 ans au maximum. Parmi les scénarios d'avenir, l'idée de consolider les étagères actuelles pose des problèmes de compatibilité avec les fournitures existantes, de résistance au poids et de coût. Cette solution pourrait durer tout au plus 5 ans. C'est pourquoi le remplacement complet des rayonnages est vraisemblablement la meilleure solution. M. Goy explique que les rayonnages demandés sont en acier et conçus pour un usage intensif d'au moins 30 ans. Les tables et chaises devraient être facilement déplaçables. M. Goy formule le vœu d'une installation d'une station automatique qui permettrait au public de rendre les documents empruntés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

M. Goy souligne aussi l'importance pour le personnel de l'institution de bénéficier de places de travail répondant aux normes ergonomiques. M^{me} Cochard expose enfin que les travaux prévus dans la délibération II, comprenant le rafraîchissement des murs et de la moquette dans les 3 espaces ouverts au public, et le remplacement des installations électriques et de la lustrerie. Elle souligne la forte demande d'une station de service 24/24, qu'elle propose d'installer sur une façade vitrée, près de l'entrée de la bibliothèque. M. Kanaan, rectifie les libellés des articles premiers des délibérations I et II: le nom «Bibliothèque de Genève» doit être remplacé par «Bibliothèque de la Cité».

En réponse aux questions de deux commissaires sur les frais de déménagement, de garde-meubles et d'assurance, M. Goy explique que les montants signalés dans la proposition et l'exposé sont compris dans le devis fournis par le garde-meubles. M. Kanaan ajoute que, dans l'absolu, un garde-meuble en propre ferait bien sens car, dans la réalité, la Ville manque cruellement de locaux de stockage. Dans le cas présent, le recours à une société privée permet surtout de maintenir la bibliothèque ouverte.

A la question d'un commissaire concernant le prix des rayonnages lors de la construction de la Bibliothèque de la Cité en 1991, le département de la culture et

du sport a fait parvenir à la commission des travaux et des constructions une copie de la demande de crédit de réalisation (1990). Prix du mobilier et des étagères en 1991: étagères 248 200 francs + mobilier 146 500 francs = total 394 700 francs.

Note du rapporteur: Indexé sur 2013, ce montant serait équivalent à 519 470 francs.

Deux commissaires s'interrogent sur la nécessité publique d'une borne de service de retour 24/24. M. Goy répond qu'il s'agit d'un service adapté aux prestations d'une bibliothèque du XXI^e siècle. De nombreuses villes offrent déjà ce type de service. M. Kanaan répond qu'à l'heure actuelle les bibliothèques se doivent de rester concurrentielles en offrant des prestations de qualité par rapport à d'autres formes d'accès à l'écrit. Il estime, par exemple, que les lecteurs devraient pouvoir rendre les ouvrages ailleurs que dans les succursales où ils les ont empruntés. La borne en question permettra déjà de rendre les livres en dehors des heures d'ouverture.

A un commissaire qui demande si l'assurance souscrite pour le déménagement et garde-meuble est celle de la Ville, M. Goy répond par la négative. L'assurance est proposée par la société mandataire.

Un commissaire souhaiterait savoir si d'autres bibliothèques du réseau municipal connaissent le problème des étagères de la Cité. M Goy répond que l'expert mandaté a fait le tour des différentes bibliothèques de quartier. Il a seulement émis quelques recommandations sur la succursale des jeunes à la Jonction, à mettre en œuvre dans un délai de 10-15 ans. Il a aussi émis des recommandations sur du mobilier à consolider aux Eaux-Vives.

Un commissaire se demande s'il était vraiment nécessaire d'engager un expert pour évaluer l'état des étagères. Le bon sens n'aurait-il pas suffi pour observer qu'elles avaient tendance à céder sous le poids des livres? M. Kanaan répond qu'ils ont préféré demander l'avis de l'expert pour évaluer si le mobilier existant pouvait être consolidé ou s'il était préférable de le changer. En complément, le département de la culture et du sport et la Centrale municipale d'achats et d'impressions ont transmis les informations suivantes: l'expertise du réseau des Bibliothèques municipales Eaux-Vives, Jonction, Minoteries, Pâquis, Saint-Jean, Servette, Vieusseux, sports et bibliothèque hors-murs s'est élevé à 2916 francs TTC, pour 3 heures par site, à un tarif de 100 francs HT/heure, soit un total de 27 heures. L'expertise des étagères de la Bibliothèque de la Cité n'a pas fait l'objet d'une facturation.

Un commissaire dit sa gêne que la demande de crédit se monte à près de 2 millions, alors que le remplacement des étagères coûtera seulement 500 000 francs. De plus, il souhaite savoir dans quel délai de nouveaux travaux

d'importance vont devoir être réalisés à la Bibliothèque de la Cité. M. Kanaan répond que la demande de crédit est transparente. Le diagnostic sur les étagères a été l'occasion d'expertiser l'ensemble du mobilier et de justifier leur remplacement. Les travaux de peinture et le remplacement de la moquette sont directement induits par le remplacement des étagères. Néanmoins, la demande de crédit est tout de même composée de deux délibérations. M^{me} Koelliker précise que l'essentiel des travaux nécessaires pour assurer des prestations publiques correctes est compris dans cette demande de crédit. Il reste toutefois des solutions à trouver pour la ventilation, qui pose des problèmes depuis l'ouverture de l'institution. M^{me} Cochard prévoit que cet été déjà, le Service de l'énergie sera en mesure de proposer des solutions valables, qu'il faudra cependant évaluer après une année d'exploitation.

M. Goy répond à une commissaire que le nouveau mobilier bénéficiera d'une garantie. Il souligne que le nouveau mobilier sera acquis via un marché public, en posant des exigences de qualité. Tel n'avait pas été le cas lors de l'achat des premiers équipements de la bibliothèque. Quant à l'ancien mobilier, il sera détruit.

Un commissaire s'étonne que le prix du mobilier soit estimé au franc près. Il a l'impression que la direction des bibliothèques a déjà une idée précise des meubles qu'elle souhaite acheter. Il demande de quel type de mobilier les professionnels du secteur souhaitent disposer. M. Goy répond que les étagères doivent être en acier. Il ne souhaite pas mentionner de fournisseur, mais pour lui, le métal est la solution la plus solide et la plus durable. M. Kanaan tient à signaler que les sociétés de fournitures sont tout de même connues des professionnels des bibliothèques, ainsi que leurs articles. L'appel d'offres soumis au marché public sera aussi précis que possible, signale M^{me} Cochard, qui relève que la Ville est en droit de spécifier très précisément ses attentes.

Un commissaire suggère d'étudier l'option de la moquette en plaques. Cette solution permettrait de faire des remplacements partiels suivant les besoins.

Discussion

La parole n'ayant pas été demandée, le président passe directement au vote de cette proposition amendée (libellés des articles premiers des délibérations I et II: le nom «Bibliothèque de Genève» doit être remplacé par «Bibliothèque de la Cité».

Vote sur la proposition PR-984

La proposition PR-984 amendée est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 854 000 francs destiné au remplacement des étagères et du mobilier de la Bibliothèque de la Cité, située à la place des Trois-Perdrix 5, parcelle N° 7112, feuille N° 27, commune de Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 854 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2021.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

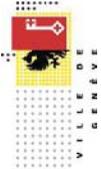
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 003 000 francs destiné au remplacement de la moquette, du système électrique et de la lustrerie, ainsi qu'au déménagement et à la mise en garde-meubles des collections de la Bibliothèque de la Cité, située à la place des Trois-Perdrix 5, parcelle N° 7112, feuille N° 27, commune de Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 003 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

Annexes:

- Présentation «PR-984 Travaux d'urgences / bibliothèque de la Cité»



Place des Troix-Perdrix 5

PR N° 984 – TRAVAUX D'URGENCE / BIBLIOTHEQUE DE LA CITÉ

DÉLIBÉRATION I

Proposition de crédit de Fr. 854'000.- destiné au remplacement des étagères et du mobilier

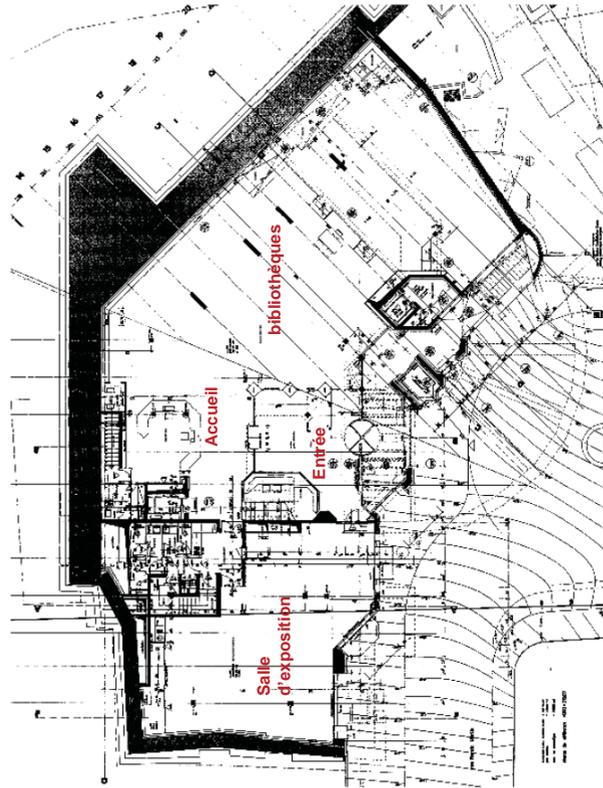
DÉLIBÉRATION II

Proposition de crédit de Fr 1'003'000.- destiné au remplacement des moquettes, des installations électriques, de la mise en garde-meuble et déménagement



PREAMBULE

Notice historique - données sur l'infrastructure



Plan du rez-de-chaussée + type

Bibliothèque centrale du réseau des bibliothèques municipales, inaugurée le 13 mai 1991 et située dans la liaison entre la Vieille Ville et le quartier commerçant des Rues-Basses.

5'500 m2 de superficie
161'000 doc. imprimés
22'000 doc. audiovisuels
183 titres de revues.

230 places de travail dédiées au public avec accès multimédia.

Animations (expositions, heure du conte, spectacle, etc.).

280'000 personnes ont fréquenté la bibliothèque (adultes et enfants), représentant 523'000 prêts en 2011.

3.

HISTORIQUE

Délibération I - Notice historique sur les travaux d'urgence

Juillet 2011 :

Constat de signes de faiblesse des étagères publiques.

Lundi 13 février 2012 :

Chute d'un rayon supportant des livres, blessant à la tête une collaboratrice.

Le mobilier fixe présente aussi des fragilités (crémaillères et supports).

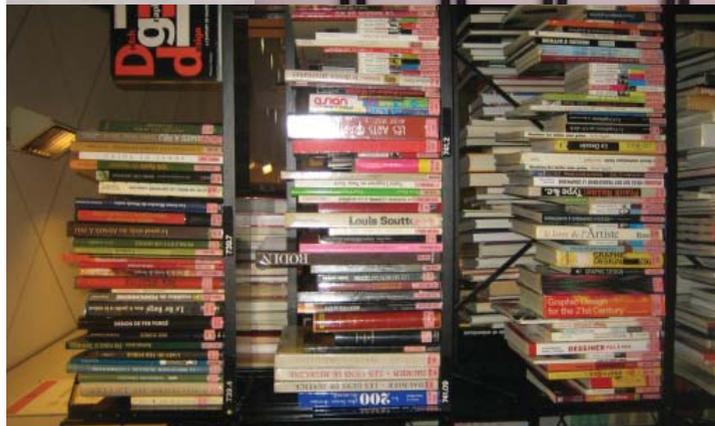
CAUSES :

Les rayons et les systèmes de support subissent des charges importantes, se déforment et cèdent.



HISTORIQUE

Délibération I - Notice historique sur les travaux d'urgence



Jeu

di 16 février 2012 :
Examen par un expert des
étagères et du mobilier et
constat des défauts de
conception suivant :

- cintrage des rayons en aggloméré de 25mm (peu rigides)
- déformation des barrettes de supports trop fines due au cintrage des rayons butées en plastique peu pratiques à l'utilisation lors de changement de position des étagères, non utilisées, engendrant des pertes de stabilité des rayonnages

Conclusion :

Mobilier d'origine non conçu pour un usage intensif sur une longue durée

5.



HISTORIQUE

Délibération I - Notice historique sur les travaux d'urgence

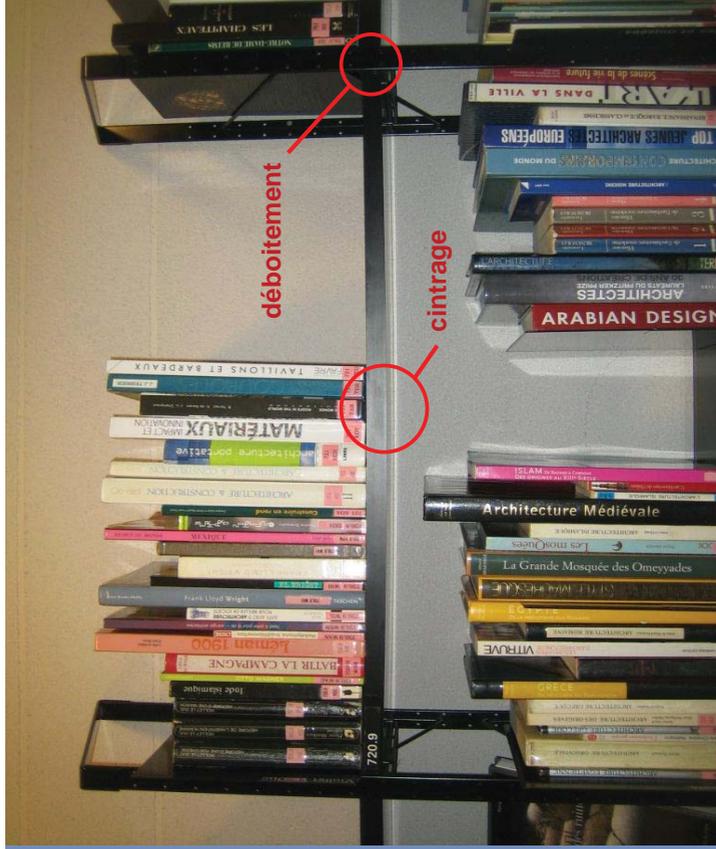
ENTREPRIS A CE JOUR

4 mai 2012 :

Sécurisation provisoire des rayonnages afin de permettre une réouverture rapide de la bibliothèque.

- vérification de chaque rayonnage
- remplacement des éléments endommagés
- calage des tablettes pour éviter tout glissement et déboîtement des supports

Durée des renforcements provisoires estimée à un ou deux ans maximum



6.

EXPOSÉ DES MOTIFS & DESCRIPTION DES TRAVAUX

Délibération I

Les travaux demandés visent à :

- Améliorer la sécurité du public et du personnel
- Rendre plus flexible l'utilisation des espaces publics de la bibliothèque
- Répondre aux prestations d'une bibliothèque du XXIème siècle
- Remplacer le mobilier usé ou endommagé (chaises, tables, fauteuils)

Descriptif des travaux :

- Installation de mobilier dans les zones publiques (étagères, tables, chaises, banques de prêt) et d'étagères dans les zones administratives

En parallèle des travaux :

- Installation de bornes d'emprunt et de retour (stations automatiques d'emprunt) / réalisation votée par le Conseil municipal PR-408 du 13 avril 2005



HISTORIQUE

Délibération II - Notice historique

Les revêtements de sol ainsi que les peintures murales sont défraîchis, lié à une utilisation intensive des lieux (21 années d'utilisation).

Les installations électriques et la lustrerie ont des défaillances récurrentes.

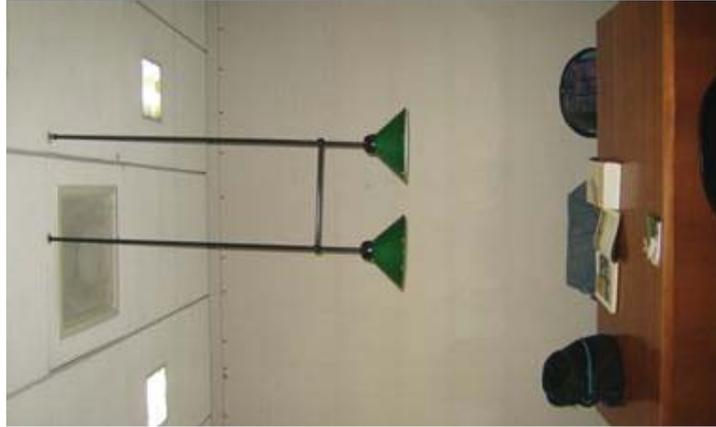
L'accès à une borne automatique de retour de prêt 24h/24 et 7j/7 est un service très demandé et manquant à ce jour.

Le changement de mobilier offre une opportunité de rafraîchir les lieux et permet de même une mise à jour des installations (lustrerie, électricité, bornes de prêts).



EXPOSÉ DES MOTIFS & DESCRIPTION DES TRAVAUX

Délibération II



Les travaux demandés visent à :

- Rafraîchir les lieux avant l'installation du nouvel agencement
- Améliorer l'usage des espaces publics par une adaptation de la lustre et des installations électriques
- Permettre un service 24h/24 et 7j/7 de retour de prêts

Descriptif des travaux :

- Pose de nouvelles moquettes
- Travaux d'installations électriques
- Changement ponctuel de lustre
- Modifications de la façade pour l'installation d'une borne de retour de prêts 24h/24 - 7j/7

borne 24h/24 7j/7

ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC
Délibération I - Récapitulatif prix (validité juin 2012)

<u>CFC</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Montants</u>
9	AMEUBLEMENT ET DECORATION	
90	Meubles	503'517.-
	- remplacement des étagères	287'798.-
	- remplacement du mobilier	
	<u>COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION HT</u>	791'315.-
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 %	63'305.-
	<u>COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION TTC (Délibération I)</u>	854'620.-
	TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ TTC (arrondi)	854'000.-

ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC

Délibération II - Récapitulatif prix (validité juin 2012)

CFC	Intitulé	Montants
2	BATIMENT	
21	Gros-Ceuvre 2	
	- Création d'une ouverture en façade	18'518.-
23	Installations électriques	
	- Travaux de distribution électrique	92'593.-
	- Lustrerie	185'185.-
	- Travaux de raccordement de la station automatique	9'260.-
24	Amenagements intérieurs 1	
	- Menuiserie intérieure : démontage mobilier fixe	37'037.-
28	Amenagements intérieurs 2	
	- Moquettes : dépose et pose nouvelles moquettes (110.-/m2)	240'740.-
	- Traitement des surfaces intérieures	64'815.-

ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC

Délibération II - Récapitulatif prix (validité juin 2012)

CFC	Intitulé	Montants (suite)
	Frais de déménagement	140'000.-
	Mise en garde-meubles des collections	60'000.-
	Assurances	36'400.-
	COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION HT	884'548.-
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 %	70'764.-
	COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION TTC	955'312.-
	Frais administratifs et financiers	47'766.-
	- Prestations du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)	
	COÛT TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ (Délibération II)	1'003'078.-
	TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ TTC (arrondi)	1'003'000.-

12.

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Délibération I-II - Valeurs statistiques, autorisations, planning

Délais

Début des travaux :

4 mois après le vote du CM

Durée des travaux :

12 mois (4 mois / étage)